



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre au Conseil Municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet. www.mairie-bonson.fr ainsi que sur le totem tactile installé devant la mairie.

Le budget d'une commune est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses.

Le premier budget voté dans l'année est appelé budget primitif. Celui-ci porte sur l'entièreté d'un exercice budgétaire, c'est-à-dire un an. Il s'agit donc d'un budget prévisionnel, qui nécessite souvent d'être adapté en cours d'année. Le conseil municipal vote alors un budget supplémentaire ou des décisions modificatives. L'ordonnateur peut également avoir recours à la fongibilité des crédits.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 de la commune de Bonson sera délibéré par le conseil municipal le 27 Mars 2025. Il peut être consulté sur rendez-vous aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 20 Février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de désendetter la commune puis de contenir la dette sans recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de tous les financeurs identifiés tels que : le conseil

- Départemental, la Région, Loire Forez Agglomération, la CAF, la MSA, le SIEL ou l'Etat, chaque fois que possible ;
- de maintenir un niveau d'investissement élevé ;
 - de laisser à la prochaine municipalité une situation financière saine.

Pour ce faire, une feuille de route a été établie pour proposer un budget primitif de transition afin de laisser à la prochaine équipe municipale une situation financière stable avec des marges de manœuvre.

4 objectifs majeurs ont été validés dans le cadre de la préparation budgétaire 2025 :

- 1^{er} levier : baisser les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) à hauteur de 50 000€ en rationalisant les charges à caractère générale, en baissant les charges de personnel, hors hausse de la cotisation patronale CNRACL, et en gardant le même niveau de dépenses pour les autres charges de gestion courante.

- 2^{ème} levier : augmenter les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 50 000€ malgré les incertitudes et la baisse de certains produits.

- 3^{ème} levier : diminuer l'encours de la dette et les charges financières en remboursant les deux emprunts de trésorerie.

- 4^{ème} levier : se concentrer sur les dépenses d'investissement validées avec une diminution des investissements dits récurrents pour environ 140 000€, ainsi que le report de deux projets en cours d'étude et non réalisés à ce jour : dernière tranche du centre-ville et ancienne maison paroissiale.

En parallèle, il a été validé la poursuite des études afin de préparer l'avenir : études de faisabilité rénovation énergétique écoles et gymnase, étude de l'ancienne maison paroissiale en locaux associatifs, étude d'aménagement du centre-ville, études avec Loire Forez (Bonson 2040 et Avenues de St-Rambert et St-Marcellin), étude sur le devenir de l'ancienne école des Granges...

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		I A
Informations statistiques		
Population totale		4 530
Informations fiscales (N-2)		Valeurs
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		820,00
Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	781,35
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	847,79
3	Dépenses d'équipement brut / population	353,08
4	Encours de dette / population (2) (3)	985,58
5	DGF / population	150,11
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53,54 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	126,14 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,65 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	116,25 %
10	Espagne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,84 %

La balance générale du Budget Primitif 2025 :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, équiper les services et entretenir le patrimoine communal.

→ Le Budget Primitif 2025 s'élève à **7 153 200€** avec **4 005 200€** en fonctionnement et **3 148 000€** en section d'investissement.

Pour mémoire le budget primitif 2024, décisions modificatives comprises, s'élevait à **8 443 177,54€**, soit une baisse globale de 15,28%.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 pour un montant de **22 517,63€** est affecté en recettes d'investissement au compte 1068.

Le résultat excédentaire d'investissement de **85 645,85€** est inscrit en recettes d'investissement.

Enfin, concernant les reports en Investissement (Restes à réaliser), c'est-à-dire des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes : il est inscrit **2 324 827,79€** de dépenses et **2 059 137,96€** de recettes.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	823 172,21	1 003 216,19
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 324 827,79	2 059 137,96
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 85 645,85
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	3 148 000,00	3 148 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 005 200,00	4 005 200,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	4 005 200,00	4 005 200,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	7 153 200,00	7 153 200,00

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et des services municipaux, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les

charges à caractère général (les dépenses d'énergie et de fluides des bâtiments communaux, l'achat des matières premières du restaurant municipal ou encore le fonctionnement des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire, par exemple) ainsi que les charges de gestion courante (les subventions aux associations et au CCAS, les participations au SIVU des Granges et au SIEL-TE 42, les indemnités de fonction des élus, par exemple). Nous retrouvons également ici les provisions, les dotations aux amortissements et les charges financières (les intérêts de la dette).

Concernant les recettes, il s'agit notamment du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat, par exemple la dotation globale de fonctionnement (DGF). S'y ajoutent le produit des services publics et du domaine communal ou encore les subventions de fonctionnement diverses telles que la CAF de la Loire et la MSA pour les services périscolaires et extrascolaires.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 124 000,00	0,00	1 130 000,00	0,00	1 130 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 870 000,00	0,00	1 895 000,00	0,00	1 895 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	317 000,00	0,00	310 000,00	0,00	310 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 311 000,00	0,00	3 335 000,00	0,00	3 335 000,00
66	Charges financières	110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
67	Charges spécifiques (3)	503,61	0,00	93 000,00	0,00	93 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 300,00		1 500,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 422 803,61	0,00	3 539 500,00	0,00	3 539 500,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		80 069,40	0,00	80 069,40
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	392 196,39		385 630,60	0,00	385 630,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		392 196,39		465 700,00	0,00	465 700,00

TOTAL	3 815 000,00	0,00	4 005 200,00	0,00	4 005 200,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 005 200,00
--	---------------------

→ Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **4 005 200€**. Elles sont ventilées dans 6 grands chapitres de dépenses réelles et 2 chapitres de dépenses d'ordre comme suit :

- Les charges à caractère générale (Chapitre 011) représentent **1 130 000€** et correspondent à **31,93%** des dépenses réelles. Elles comprennent, entre autres, les dépenses des fluides et d'énergies pour **148 000€**, les matières premières du restaurant municipal pour **160 000€**, les fournitures diverses pour **48 000€** (administratives, scolaires, d'entretien...), le fonctionnement des services techniques pour **85 000€**, les prestations de services (dont le périscolaire et l'extrascolaire ainsi que l'entretien des écoles) pour **445 000€**, les contrats divers (maintenance, locations, assurances, NTIC...) pour **132 000€** ou encore les animations et l'évènementiel pour **50 000€**.
A noter : baisse de 3,45%, soit environ 40 000€, par rapport aux crédits consommés en 2024.
- Les charges de personnel (Chapitre 012) représentent **1 895 000€** et correspondent à **53,54%** des dépenses réelles de fonctionnement (dans la moyenne des communes de même strate). Elles comprennent la rémunération brute des agents de la collectivité, l'action sociale, les charges patronales, les jobs d'été et chantiers jeunes, la médecine du travail, l'assurance statutaire ou encore la participation au service Autorisation Droit du Sol de Loire Forez (ADS). Au moment du vote du Budget Primitif 2025, la commune compte 42 agents pour 39,99 ETP (hors remplacements ponctuels).
A noter : hausse du budget de seulement 0,94%, et ce, à cause d'une forte hausse des charges patronales de plus de 25 000€.
- Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) représentent **310 000€** et correspondent à **8,76%** des dépenses réelles. Elles comprennent, notamment, les indemnités et charges de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués pour **111 000€**, les subventions aux associations et aux particuliers (aides en faveur des économies d'énergie) pour **37 000€**, la participation au SIVU des Granges (Crèche Ile aux Coissoux) pour **82 000€**, la subvention de fonctionnement du CCAS pour **45 000€**. Enfin, nous retrouvons également les contributions au SIEL-TE, Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire, et à d'autres communes (frais de scolarité et d'état civil) pour 31 000€.
A noter : baisse de 3,05% par rapport aux crédits consommés en 2024 avec néanmoins une hausse des subventions aux associations et de la participation au SIVU des Granges.
- Les charges financières (Chapitre 66) représentent **110 000€** soit **3,11%** des dépenses réelles. Elles correspondent aux intérêts de la dette ancienne (THD, Investissements 2017 et Centre-ville), la dette nouvelle (Centre de Loisirs) et deux emprunts dits « court terme » pour le portage foncier de l'ancien magasin LIDL et dans l'attente du versement de subventions.
A noter : baisse de 21,82% par rapport aux crédits consommés en 2024. Ceci s'explique par la baisse du taux du livret A au 1^{er} Février 2025 ainsi que par le remboursement de l'emprunt de trésorerie de 900 000€ en cours d'exercice.

	<u>Prêteur</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>CRD au 01/01/25</u>	<u>Dernière échéance</u>
Moyen/long terme	CDC	2015	875 000€	30 ans	Livret A+1%	664 177,05€	Février 2045
	CALHL	2017	1 000 000€	25 ans	1,77%	744 845,28€	Juin 2042
	CALHL	2020	1 000 000€	25 ans	0,96%	855 661,32€	Décembre 2045
	CDC	2023	1 000 000€	25 ans	Livret A+0,6%	1 000 000€	2049
Court terme (trésorerie)	CALHL	2023	900 000€	24 mois	4,52%	900 000€	Juillet 2025
	CALHL	2023	300 000€	24 mois	4,37%	300 000€	Mars 2025

- Les charges spécifiques (Chapitre 67) pour **93 000€** correspondent à une provision dans le cadre d'un contentieux favorable à la commune. Néanmoins, les indemnités n'étant pas versées à ce jour, il convient d'être prudent.
- Les dotations aux provisions (Chapitre 68) pour **1 500€** permettent d'anticiper les admissions en non-valeur dans le cadre de surendettement des ménages ou de liquidation judiciaire de sociétés.
- Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) pour **80 069,40€** correspond à une partie de l'autofinancement transférée en recettes d'investissement afin de couvrir le besoin de financement.
- Enfin, les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre) pour **385 630,60€**. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étailler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. Nous retrouvons le même montant en recettes d'investissement.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Associations Bonsonnaises + autres	PROPOSITIONS 2024	PROPOSITIONS 2025
AGIR EN FOREZ		
AIKIDO		
A.M.I		
AMICALE DONNEURS DE SANG	856,00 €	711,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST JUST ST RAMBERT	170,00 €	170,00 €
A.T.B	320,00 €	320,00 €
ATELIER OMBRE ET LUMIERE		
BONSON EN FETE	320,00 €	320,00 €
CHASSE COMMUNALE	0,00 €	170,00 €
CHOUNIYA		
CLUB AMITIES LOISIRS	199,00 €	218,00 €
CLUB MULTICOLLECTIONS DES BORDS DE LOIRE		
C.O.B	634,00 €	611,00 €
COCCI CREW		
COMITE ORGANISATION LIEUES FOREZIENNES	450,00 €	450,00 €
COMPAGNIE FRANCHE DU FOREZ		
ECOLE DE DANSE	2 278,00 €	2 372,00 €
FC BONSON-ST CYPRIEN	3 146,00 €	3 292,00 €
F.J.E.P	2 339,50 €	2 411,00 €
F.N.A.C.A	741,00 €	650,00 €
GARDIEN POUR TOUS	268,00 €	291,00 €
GARDON RETRAITE RAZOUX	234,00 €	229,00 €
HANDBALL BONSON CLUB	1 081,00 €	1 686,00 €
LES JARDINS FAMILIAUX		
MASTERRES	170,00 €	170,00 €
MOTO CLUB HAPPY COOLOS	489,00 €	476,00 €
NASHVILLE ROAD		
NOUVELLE TRUITE BONSONNAISE	2 804,00 €	2 843,00 €
PLEIN CHANT	320,00 €	320,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €	50,00 €
ROUTE 42 MUSIC		170,00 €
SAUVETEURS SECOURISTES	1 324,00 €	1 742,00 €
SHIATSU	170,00 €	170,00 €
TEAM FULL BONSONNAIS	302,00 €	432,00 €
TEMPS LIBRE	1 382,00 €	1 311,00 €
TENNIS CLUB BONSONNAIS	230,00 €	218,00 €
TERRE ESSENCE CIEL		
Associations secteur éducatif		2024
SOU DES ECOLES	3 000,00 €	3 000,00 €
F.C.P.E	338,00 €	350,00 €
D.D.E.N	50,00 €	50,00 €
TOTAL	23 665,50 €	25 203,00 €

Note de présentation synthétique du Budget Primitif 2025 de la commune de Bonson

Récapitulatif des recettes de fonctionnement 2025 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	300 000,00	0,00	356 000,00	0,00	356 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	213 000,00	0,00	255 200,00	0,00	255 200,00
731	Fiscalité locale	2 066 000,00	0,00	2 076 800,00	0,00	2 076 800,00
74	Dotations et participations (3)	939 000,00	0,00	988 000,00	0,00	988 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	36 400,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 584 400,00	0,00	3 746 000,00	0,00	3 746 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	93 000,00	0,00	93 000,00
77	Produits spécifiques (3)	697,39	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		1 500,00	0,00	1 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 590 097,39	0,00	3 840 500,00	0,00	3 840 500,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	165 733,30		164 700,00	0,00	164 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		165 733,30		164 700,00	0,00	164 700,00

TOTAL	3 755 830,69	0,00	4 005 200,00	0,00	4 005 200,00
			+		
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=		
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		4 005 200,00

→ Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **4 005 200€**. Elles sont ventilées dans 7 grands chapitres de recettes réelles et 1 chapitre de recettes d'ordre comme suit :

- Les atténuations de charges (Chapitre 013) représentent **30 000€** soit **0,78%** des recettes réelles de fonctionnement. Elles comprennent les remboursements et indemnités journalières de l'assurance statutaire pour les agents CNRACL, et de la CPAM pour les agents non affiliés au régime spécial.
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70) représentent **356 000€** soit **9,27%** des recettes réelles. Elles correspondent à la facturation des services publics pour **275 500 000€** (centre de loisirs, cantine, périscolaire, portage de repas, cimetière...), aux redevances d'occupation du domaine public pour **22 000€** (antennes relais) ou encore à la facturation de prestations pour le compte de tiers (Loire Forez, Léo Lagrange et SIVU des Granges) pour **58 500€**.
- Les impôts et taxes (Chapitres 73 et 731) représentent **2 332 000€** soit **60,72%** des recettes réelles. Elles comprennent la fiscalité directe locale (Taxe foncière, taxe d'habitation sur les

résidences secondaires et la compensation de la suppression de la taxe d'habitation) pour **2 075 800€**, les droits de mutation pour **40 000€** ou encore le reversement de fiscalité de l'EPCI (Loire Forez Agglo) pour **215 200€** (Attribution de compensation et FPIC).

A noter : le taux communal de la taxe foncière n'augmentera pas en 2025.

L'augmentation de la valeur locative de 1,7% est une décision gouvernementale basée sur l'inflation (IPCH).

FISCALITE DIRECTE LOCALE

	2023	2024	2025
Taux (en %)			
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	12,04%	12,04%	12,04%
Taxe sur le foncier bâti	36,20%	36,20%	36,20%
Taxe sur le foncier non bâti	54,26%	54,26%	54,26%

Pour information, Bonson est au 41ème rang départemental des taux communaux de TFB en 2024.

- Les dotations et participations (Chapitre 74) représentent **988 000€** soit **25,73%** des recettes réelles. Elles comprennent les dotations de l'Etat pour **680 000€** afin de compenser les charges des collectivités imposées par l'Etat notamment dans le cadre de la décentralisation (transfert de compétences). Les compensations des exonérations de taxes foncières décidées par l'Etat pour **120 000€**.

Nous retrouvons également les subventions versées par la CAF de la Loire et la MSA pour l'organisation des accueils de loisirs pour **170 000€**.

Enfin, diverses dotations et subventions pour **18 000€**.

A noter : Les diverses dotations augmentent en lien avec la démographie et l'évolution des services ainsi qu'avec l'engagement de l'Etat et de la CNAF.

DGF	2023	2024	BP 2025
Dotation forfaitaire	509 695 €	522 713 €	530 000 €
Dotation Solidarité Rurale	70 044 €	81 533 €	88 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	50 906 €	56 703 €	62 000 €
Total	630 645 €	660 949 €	680 000 €

Evolution des dotations de l'Etat **4,44%** **4,81%** **2,88%**

- Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) représentent **40 000€** soit **1,04%** des recettes réelles. Elles comprennent les revenus des immeubles à savoir la location du bureau de La Poste ainsi que la location des salles communales. Nous avons également la refacturation des créances éteintes du service de l'eau potable à Loire Forez Agglomération.
- Les produits financiers (Chapitre 76) représentent **93 000€** et correspondent aux pénalités et indemnités à percevoir suite au jugement du tribunal judiciaire de Saint Etienne du 21/01/2025.
- Les reprises diverses (Chapitre 78) pour **1 500€** correspondent aux provisions antérieures pour les admissions en non-valeur et créances éteintes.

- Enfin, les neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées (Opérations d'ordre) pour **164 700€**. C'est un virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement permettant de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

→ **Le résultat de fonctionnement 2024 s'élève à 22 517,63€. Il n'est pas reporté en recettes de fonctionnement mais est affecté en recettes d'investissement au compte 1068.**

Capacité d'autofinancement :

→ L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement et le remboursement du capital restant dû sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

A noter : l'autofinancement prévisionnel 2025, aussi appelé « épargne brute », est en nette progression par rapport à 2024 soit +120 000€.

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	301 000,00
--	------------

Evolution entre les crédits consommés 2024 et les crédits prévisionnels 2025 :

<u>Niveau d'épargne et autofinancement</u>	CFU 2024	BP 2025	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	3 368 045	3 335 000	-0,98%
Charges à caractère général	1 170 978	1 130 000	-3,50%
Charges de personnel	1 877 330	1 895 000	0,94%
Autres charges de gestion courante	319 737	310 000	-3,05%
Recettes réelles de fonctionnement	3 670 090	3 746 000	2,07%
Fiscalité directe locale et compensation des exonérations	2 119 182	2 195 800	3,62%
Impôts et taxes	267 770	256 200	-4,32%
Dotations et participations	898 305	899 500	0,13%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	307 694	324 500	5,46%
Autres recettes de fonctionnement (locations et atténuations)	77 138	70 000	-9,25%
EPARGNE DE GESTION	302 045	411 000	36,07%
- Intérêts de la dette	140 695	110 000	-21,82%
EPARGNE BRUTE	181 103	301 000	66,20%
- Remboursement courant du capital de la dette	92 586	105 000	13,41%
EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE	88 517	196 000	121,43%
Excédent de clôture année n-1	63 003		
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	151 519	196 000	29,36%

→ Pour conclure la section de fonctionnement 2025 fait ressortir :

- Une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 0,98% soit environ 33 000€. A périmètre identique (hors hausse des charges CNRACL), la baisse est de 1,72% soit environ 58 000€ ;
- Ainsi qu'une baisse des charges financières de presque 22% soit – 30 000€ ;
- Une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 2,07% soit environ 76 000€ ;
- De ce fait une épargne de gestion en forte hausse de + 36,07% ;
- Un autofinancement net à 196 000€ soit une progression de 29,36%.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : 4 types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction du nouveau centre de Loisirs, aux travaux du centre-ville ou encore à l'installation de nouvelles aires de jeux), les emprunts et les cessions d'immobilisations (vente de biens mobiliers ou immobiliers).

Récapitulatif des dépenses d'investissement 2025 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	144 758,82	27 227,73	0,00	0,00	27 227,73
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	124 508,45	21 628,76	57 200,00	0,00	78 828,76
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	381 687,58	85 231,60	87 878,20	0,00	173 109,80
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 786 611,85	990 739,70	408 394,01	0,00	1 399 133,71
Total des dépenses d'équipement		2 437 566,70	1 124 827,79	553 472,21	0,00	1 678 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 010 000,00	1 200 000,00	105 000,00	0,00	1 305 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 011 000,00	1 200 000,00	105 000,00	0,00	1 305 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 448 566,70	2 324 827,79	658 472,21	0,00	2 983 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	165 733,30		164 700,00	0,00	164 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		165 733,30		164 700,00	0,00	164 700,00
TOTAL		3 614 300,00	2 324 827,79	823 172,21	0,00	3 148 000,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 148 000,00

→ Les dépenses d'investissement 2025 représentent **3 148 000€**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- Les subventions d'équipement versées (Chapitre 204) représentent **78 828,76€** soit **2,64%** des dépenses réelles d'investissement. Elles comprennent les fonds de concours versés au SIEL-TE ainsi qu'à Loire Forez Agglomération pour la réalisation d'équipements et d'ouvrages sur les réseaux secs (éclairage public, électricité, THD...) et la voirie :
 - 2 dossiers à solder avec le SIEL-TE 42 (Sonorisation de la placette et la télégestion des vestiaires du foot) pour 9 732,76€ ;
 - 2 nouveaux dossiers avec le SIEL-TE 42 (Installation de mats d'éclairage solaires sur le parking du foot et le câblage fibre optique du nouveau centre de loisirs) pour 11 896€.

A noter : l'attribution de compensation d'investissement (ACI) de **57 200€** versée à LFA permet d'augmenter l'enveloppe de voirie d'initiative communale annuelle et de la porter à environ **243 150€**.

- Les immobilisations regroupées au sein d'opérations d'équipement (Voir le détail ci-après) représentent **1 599 471,24€** soit **53,61%** des dépenses réelles d'investissement.

→ En 2025, les principaux projets sont :

- Les investissements dits structurants pour 1 453 048,49€ :
 - Travaux à la Chapelle pour 26 000€ ;
 - Etude de Maitrise d'Oeuvre de l'ancienne maison paroissiale pour 19 200€ ;
 - Etudes et aménagements divers centre-ville pour 58 201,17€ ;
 - Végétalisation et columbarium du cimetière pour 25 757,46€ ;
 - Fin de l'opération du nouveau centre de loisirs pour 1 142 785,86€ ;
 - Remplacement de 4 caméras, création d'un GFU, Groupe Fermé d'Utilisateurs, et acquisition d'un logiciel pour la police municipale pour 103 020€ ;
 - Etude de rénovation énergétique de l'école et du gymnase pour 33 800€ ;
 - Plantation d'arbres pour 4 284€ ;
 - Extension de l'aire de jeux du complexe sportif pour 25 000€ ;
 - Rénovation du Centre Technique Municipal pour 15 000€.

Opérations d'équipement		1 599 471,24 €
1201	TERRAINS DE SPORT	3 200,00 €
179	CHAPELLE	26 000,00 €
501	HOTEL DE VILLE	5 000,00 €
502	RESTAURANT	8 352,74 €
503	GROUPE SCOLAIRE	10 810,00 €
505	SALLE POLYVALENTE	4 737,00 €
508	AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF	10 199,00 €
509	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	6 887,55 €
511	ACQUISITIONS DE MATERIELS	29 115,46 €
512	AUTRES INVESTISSEMENTS	10 825,00 €
602	CIMETIERE	25 757,46 €
701	VOIRIE ET RESEAUX SECS	55 785,44 €
901	JARDINS FAMILIAUX	1 510,56 €
1801	CENTRE VILLE	58 201,17 €
1901	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	15 000,00 €
2002	NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS	1 142 785,86 €
2101	SECURITE	103 020,00 €
2102	MAISON PAROISSIALE	19 200,00 €
2103	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	33 800,00 €
2201	PLANTATION D'ARBRES	4 284,00 €
2301	AIRES DE LOISIRS	25 000,00 €

→ Au sein des opérations d'équipement nous retrouvons également l'entretien du patrimoine communal ainsi que les acquisitions de mobiliers, matériels et équipements divers.

En 2025, il est prévu **146 422,75€**, pour notamment : bancs de touche du stade de foot, mobilier et divers matériels pour la mairie, le restaurant municipal (cellule de refroidissement et divers matériels), l'école Jules Verne avec le remplacement d'une porte extérieure, du mobilier et matériel informatique, le changement des dalles LED et du faux-plafond de la salle Marcel Pouillon, le changement de la porte de la buvette des boules et du WC extérieur, une VMC et moquette pour le gymnase, divers travaux électricité et plomberie des bâtiments communaux, divers matériels et équipements pour les services techniques, ainsi que les vélos pour les élèves et des extincteurs, une table de pique-nique à l'étang municipal, des piquets incendie et des potelets bois pour la RD 108.

- Les dépenses financières (Chapitres 16) représentent **1 305 000€** soit **43,75%** des dépenses réelles d'investissement. Elles correspondent au remboursement du capital courant de la dette, au remboursement d'un emprunt court terme dans le cadre du portage foncier de l'ancien magasin LIDL et d'une avance de trésorerie en attente de percevoir des subventions.
- Enfin, les neutralisations d'amortissement des subventions d'équipement pour **164 700€**.

Récapitulatif des recettes d'investissement 2025 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	899 486,20	739 137,96	112 833,33	0,00	851 971,29
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	750 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 649 466,20	1 039 137,96	112 833,33	0,00	1 151 971,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 420,58	0,00	402 165,23	0,00	402 165,23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	22 517,63	0,00	22 517,63
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 160 000,00	1 020 000,00	0,00	0,00	1 020 000,00
Total des recettes financières		1 371 420,58	1 020 000,00	424 682,86	0,00	1 444 682,86
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 020 886,78	2 059 137,96	537 516,19	0,00	2 596 654,15

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		80 069,40	0,00	80 069,40
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	392 196,39		385 630,60	0,00	385 630,60
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		392 196,39		465 700,00	0,00	465 700,00

TOTAL	3 413 083,17	2 059 137,96	1 003 216,19	0,00	3 062 354,15
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE					85 645,85

					=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
					3 148 000,00

→ Les recettes d'investissement 2025 représentent **3 148 000€**. Elles sont ventilées de la manière suivante :

- Les subventions (Chapitre 13) représentent **851 971,29€** soit **32,87%** des recettes réelles d'investissement. Elles comprennent les subventions reportées, c'est à dire inscrites au budget 2024, mais pas encore encaissées partiellement ou totalement, pour **739 137,96€**, et les subventions notifiées récemment ou en cours de notification pour **112 833,33€** :
 - SIEL pour les études de la rénovation énergétique de l'école et du gymnase = 14 000€ ;
 - Région AURA pour le centre de loisirs dans le cadre du programme Bois local = 40 000€ ;
 - L'Etat, via la DRAC, pour des travaux d'entretien de la Chapelle = 4 333,33€ ;

- L'Etat, via la DETR 2025, pour le columbarium du cimetière et l'aire de jeux du complexe sportif = 10 000€ ;
- Le Conseil départemental pour l'aire de jeux au complexe ainsi que le cimetière = 7 000€ ;
- Le Conseil départemental pour la création d'un GFU, Groupe Fermé d'Utilisateurs = 25 000€ ;
- La CAF de la Loire et la MSA pour le mobilier du centre de loisirs = 12 500€.

- Les emprunts (Chapitre 16) représentent **300 000€** soit **11,57%** des recettes réelles. Cela correspond au renouvellement d'un emprunt court terme auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire dans l'attente de percevoir des subventions notifiées.
- Les dotations, fonds divers et réserves (Chapitres 10) représentent **419 948,93€** soit **16,20%** des recettes réelles. Nous avons la Taxe d'Aménagement (TA), afin de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements, pour **135 000€**. Dans le cadre de la réforme de la taxe d'aménagement de 2022, il y a un important décalage dans le recouvrement de l'Etat au profit des communes. En 2024, la DGFIP a titré pour 301 000€ de TA pour le compte de la commune de Bonson. Le FCTVA, Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement de l'exercice précédent, la Taxe sur la valeur ajoutée réglée par les collectivités locales. Le taux est de 16,404% et le montant prévisionnel 2025 s'élève à **267 165,23€**. Enfin, Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Il est donc inscrit **22 517,63€**.
- Les produits des cessions d'immobilisations (Chapitre 024) représentent **1 020 000€** soit **39,35%** des recettes réelles et correspondent à la cession de l'ancien magasin LIDL à SOFINVEST.
- Le virement de la section de fonctionnement (Chapitre 023) s'élève à **80 069,40€**.
- Enfin, les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre) provenant de la section de fonctionnement pour **385 630,60€**.

→ **Le résultat positif d'investissement 2024 s'élève à 85 645,85€.**

L'exercice budgétaire 2025 marque la fin des grands travaux du mandat en cours et la poursuite de nombreuses études afin de préparer l'avenir.